



Le 4 novembre 2004

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
ET PAR COURRIER

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
a/s Me Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal, (Québec)
H3G 1L7

Objet : **Communication sur les questions d'application visées
aux Articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de
coopération dans le domaine de l'environnement**

**Auteur de la
communication :** Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA)

Partie concernée : Canada

Date de réception : Le 3 novembre 2004

Communication no. : **SEM-04-007/ Véhicules automobiles au Québec**

Maître Neuman,

Par la présente, nous accusons réception de la communication ci-haut mentionnée. Le Secrétariat se livre maintenant à l'examen de la communication afin de déterminer si celle-ci rencontre les critères énoncés au paragraphe 14 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement ("Accord"). Nous vous tiendrons au courant de l'état d'avancement de votre communication.

Nous avons noté que vous n'avez désigné aucune information comme étant confidentielle ou exclusive en conformité avec l'alinéa 11(8)b) de l'Accord. Par conséquent, votre communication et les informations fournies à l'appui de celle-ci seront mises à la disposition des Parties à l'Accord et du public.

.../2..

- 2 -

À moins d'avis contraire, toute correspondance ultérieure sera acheminée à l'adresse ci-haut mentionnée à votre attention.

Veuillez agréer, Me Neuman, nos salutations distinguées.

Commission de coopération environnementale – Secrétariat

(original signé)
Par : Katia Opalka
Conseillère juridique
Unité des communications sur les questions d'application

c.c. Norine Smith, Environnement Canada (incluant les annexes)
Judith E. Ayres, US-EPA
Jose Manuel Bulas, SEMARNAT
William V. Kennedy, Directeur exécutif de la CCA